



AVIS PUBLIC

Promulgation Règlement 690

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mai 2019, le conseil municipal de L'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 690 intitulé « RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES »

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 17 mai 2019.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière